

Délibération du conseil municipal du 21 mars 2026

L'an deux mil vingt six le 21 mars à 11h00 le conseil municipal de Ménesqueville, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie. Monsieur CAHAGNE Dominique Maire a ouvert la séance et procédé à l'appel des conseillers municipaux élus le 15 mars dernier. Il a nommé Jean-Claude LEBEL le plus âgé de tous, président de séance, et lui a laissé la parole afin de procéder à l'élection du maire. Les assesseurs nommés étaient : JACQUES Valérie et METOT Fabrice.

Présents : Mesdames BOUXIN Christine, JACQUES Valérie, LETAILLER Catherine, STALIN Samya, FERET Béatrice, Messieurs CAHAGNE Dominique, BRIDONNEAU Alain, LEBEL Jean-Claude, HALLER Dylan, METOT Fabrice, FOURE Cyrille.

INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 constatant l'élection du maire et de 3 adjoints,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant qu'au 01^{er} janvier 2026 pour une commune de moins de 500 habitants, le montant mensuel correspondant à l'indice brut 1027 soit 4 110.52€ (base),

Considérant que le taux maximal de l'indemnité en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut pas dépasser 28.1% pour l'indemnité du maire,

Considérant que le taux maximal de l'indemnité en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut pas dépasser 10.89% pour l'indemnité d'un adjoint,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire et des adjoints comme suit :

- Maire : 24% de l'indice 1027 soit 986.52€ brut
- 1^{er} adjoint : 6.4% de l'indice 1027 soit 263.07€ brut
- 2^{ème} adjoint : 6.4% de l'indice 1027 soit 263.07€ brut
- 3^{ème} adjoint : 6.4% de l'indice 1027 soit 263.07€ brut

D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

Fait et délibéré à Ménesqueville, le 21 mars 2026

Secrétaire de Séance
STALIN Samya



Le Maire,
Dominique CAHAGNE

